

JOURNAL D'ÉDUCATION

PARAISANT LE JEUDI

ET FORMANT ANNUELLEMENT UN VOLUME DE 624 PAGES IN-8° A DEUX COLONNES

L'ABONNEMENT NE SE FAIT PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE

Canada et Etats-Unis : une piastre. — France et Union postale : 12 francs 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : CHEZ M. LÉGER BROUSSEAU, RUE BUADE, 9, A QUÉBEC

N. 25—JEUDI, 14 JUILLET 1881

SOMMAIRE

Pédagogie : l'autorité doit être patiente—Méthode de style : je veux être un ange—Diotée : un blasphémateur puni—Incorrections de langage relevées dans les journaux—Histoire : les légistes et la royauté—Géographie : cartes géographiques—Philosophie : preuve physique de l'existence de Dieu—Arithmétique : calcul de l'addition—Algèbre : division des monômes—Géométrie : les diagonales des parallélogrammes—Physique : corps immergés, corps flottants—Politesse entre amis—Tendre Marie, Souveraine..... : cantique noté (air inédit).

PÉDAGOGIE

L'autorité doit être patiente.

Dès que l'autorité, au lieu de s'engager dans les incertitudes du caprice ; ou de s'immobiliser dans les obstinations de l'entêtement, prend soin de se maintenir dans ces régions supérieures où elle plane à la fois sur le maître et sur l'élève ; dès qu'elle est regardée par le professeur comme une obligation à laquelle il se soumet, et non point comme une force qu'il s'approprie, on peut espérer de rencontrer dans l'exercice de l'autorité cette patience, cette douceur, cette indulgence, aussi nécessaires et aussi efficaces que la sagesse et que la fermeté.

Le commandement personnel n'a pas seulement pour inconvénient d'être facilement sujet à discussion, mais il devient bien vite amer et acariâtre.

Lorsqu'un homme, en donnant un ordre, se sert de la formule personnelle, *je veux*, il est trop visible que le fait de la désobéissance a une double signification.

En principe, le devoir prescrit par le maître se trouve méconnu par l'élève

qui s'y dérobe ; mais comme, dans la pratique, le maître n'a point mis en avant pour se faire obéir, cette obligation supérieure, il se trouve qu'en même temps la personne elle-même est trop souvent mise en discussion. C'est à elle, c'est à sa propre volonté exprimée par la parole que la contradiction de la révolte est opposée, et ce qui n'était d'abord qu'une infraction à la loi générale se métamorphose ainsi en une injure personnelle.

De là, cette atteinte profonde et cette espèce de ressentiment que beaucoup de maîtres éprouvent lorsqu'ils se sentent en contact avec une désobéissance qui leur résiste.

Il y a, en effet, deux attitudes bien distinctes, correspondant à ces deux manières de concevoir et d'exprimer l'autorité.

Si le maître pousse la méprise jusqu'à prendre comme une injure personnelle une infraction aux lois de la morale générale, il n'est pas étonnant que, suivant en ceci les lois du caractère humain, il éprouve une blessure et il ressent une douleur, lorsqu'il se voit ainsi outragé par un subalterne. Il est entraîné malgré lui à ne plus considérer que d'une façon secondaire l'infraction commise à la loi du devoir, tandis que le ressentiment d'une atteinte portée à sa propre personne domine et efface toute autre considération. Ce ressentiment trouve, suivant le caractère des personnes, une expression bien différente. Tantôt c'est une colère sourde qui, sans faire d'éclat, se traduit envers les inférieurs par un redoublement de vigueur et d'exigence : tantôt ce sont des éclats d'indignation qui vont aisément jusqu'à la fureur, et se manifestent aux inférieurs par des injures et des grossièretés.

Dans tous les cas, l'autorité déjà ébranlée par l'indiscipline y perd bien